

Plan Local d'Urbanisme VIUZ-EN-SALLAZ

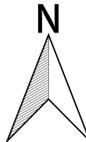
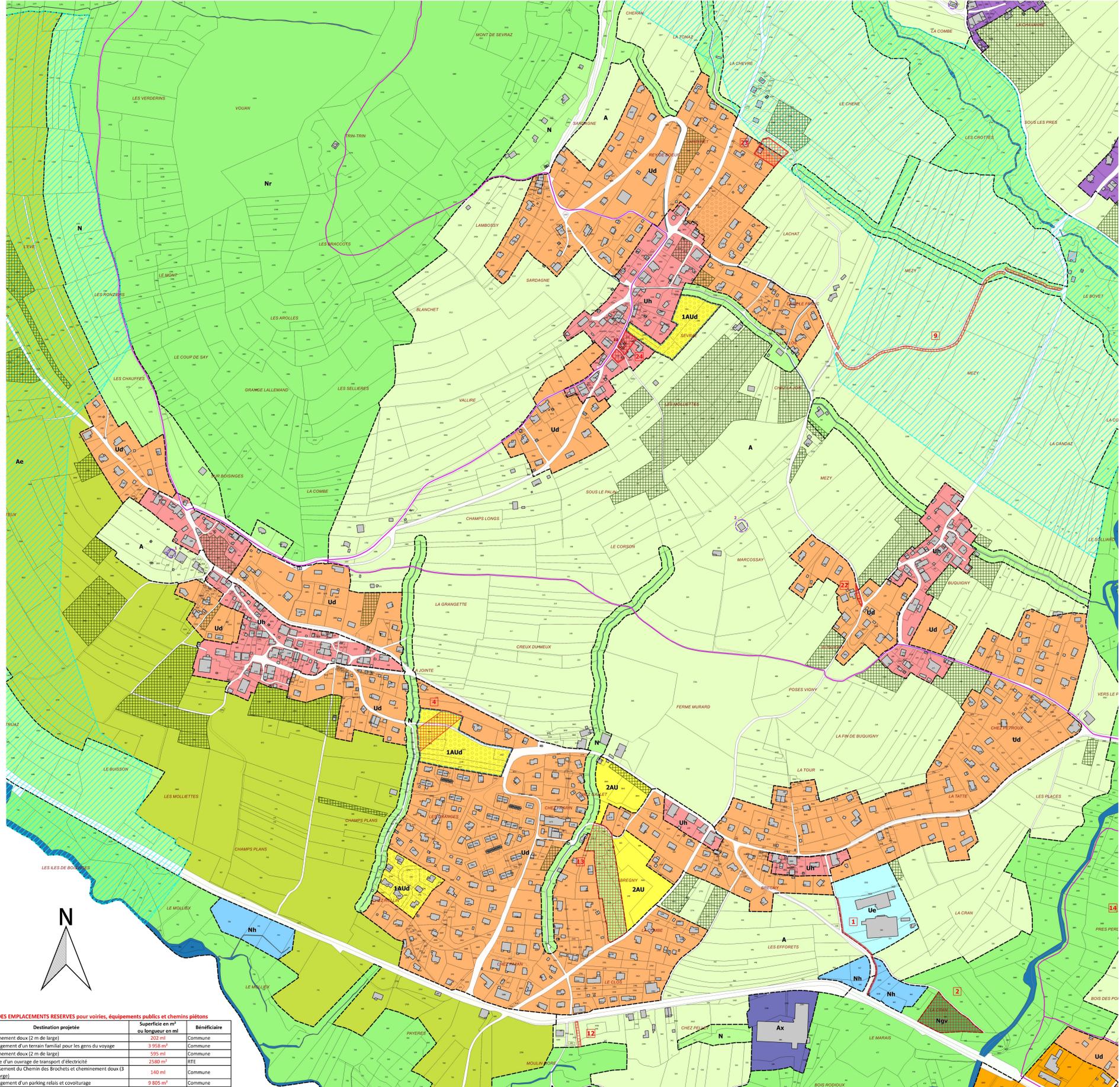
PLAN DE ZONAGE
Pôles secondaires

Modification simplifiée n°3

PIECE N°5-4	PROCEDURES		
	REVISION	MODIFICATIONS	REVISIONS SIMPLIFIEES
Echelle 1/2500	Approuvée le :	N1 Approuvée le :	N1 Approuvée le :
		N2 Approuvée le :	N2 Approuvée le :
		N3 Approuvée le :	N3 Approuvée le :
		N4 Approuvée le :	N4 Approuvée le :
CONCEPTION	B.E. DESSIN	FOND CADASTRAL	MISES A JOUR
EFACES MUTATIONS	TECTA	Diffusion cadastre.data.gouv avril 2022	N1 Approuvée le :
115, Avenue des Mares F-73000 CHAMBRAY-LE-CHATEL Tel. 04.50.69.01.99	115, Avenue des Mares F-73000 CHAMBRAY-LE-CHATEL Tel. 04.50.08.04.20	Système de projection : Lambert 93	N2 Approuvée le :
			MISE A JOUR DU BATI

LEGENDE

- ZONAGE**
- Ua - Chef lieu dense
 - Ub - 1ère périphérie urbaine
 - Ubm - Secteur de Ub à vocation mixte, conservation des commerces existants
 - Ud - Secteur résidentiel, moyennement dense
 - Uh - Hameaux anciens
 - Up1 - Hameaux ou groupes de constructions proches du chef lieu et pouvant connaître un léger développement, tout en tenant compte de la sensibilité paysagère ou écologique
 - Up1r - Hameaux ou groupes de constructions proches du chef lieu et pouvant connaître un léger développement, tout en tenant compte de la sensibilité paysagère ou écologique et soumis à des alics forts
 - Up2 - Hameaux ou groupes de constructions éloignées, sans extension de l'enveloppe bâtie pour prise en compte des sensibilités paysagères et des limites des réseaux
 - Up2r - Hameaux ou groupes de constructions éloignées, sans extension de l'enveloppe bâtie pour prise en compte des sensibilités paysagères et des limites des réseaux et soumis à des alics forts
 - Uxa - Zone dédiée aux activités économiques, artisanales et industrielles
 - Ue - Zone d'équipement d'intérêt collectif
 - 1AU indiquée - Zone d'urbanisation future, l'indice renvoie à la zone U correspondante 1AUa pour Ua, 1AUb pour Ub, etc...
 - 2AU - Zone de développement future à usage dominant d'habitat - Non ouverte à l'urbanisation
 - 2AUx - Zone de développement futur à usage d'activités - Non ouverte à l'urbanisation
 - A - Zone agricole
 - Ae - Zone agricole écologique et/ou paysagère
 - As - Secteur de A dédié au ski
 - Ax - Secteur d'évolution des activités existantes
 - N - Zone naturelle
 - Nr - Secteur de réservoir de biodiversité, strictement protégé
 - Ns - Secteur de N dédié au ski
 - Nh - Secteur couvrant les zones humides, strictement protégées
 - Ngv - Secteur dédié à un terrain familial pour les gens du voyage
 - Nbr - Secteur prévu pour l'aménagement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
 - Secteur de préservation de la diversité commerciale au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
 - Itinéraires inscrits au PDIPR et identifiés au titre de l'article L.151-38
 - Emplacement réservé
 - Secteur à protéger pour le maintien et la préservation des continuités écologiques au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme
 - Parcs et vergers à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiments patrimoniaux désignés au titre de l'article L.151-19
 - Bâtiments désignés au titre de l'article L.151-11-2° et pouvant changer de destination, après avis de la CDFENAF
 - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR VOIES, EQUIPEMENTS PUBLICS ET CHEMINS PIÉTONS

N°	Destination projetée	Superficie en m² ou longueur en m	Bénéficiaire
1	Cheminement doux (2 m de large)	202 m	Commune
2	Aménagement d'un terrain familial pour les gens du voyage	3 956 m²	Commune
3	Cheminement doux (2 m de large)	595 m	Commune
4	Passage d'un ouvrage de transport d'électricité	2580 m	RTE
5	Élargissement du Chemin des Brochets et cheminement doux (3 m de large)	340 m	Commune
6	Aménagement d'un parking réels et couvertures	9 805 m²	Commune
7	Cheminement doux (2 m de large)	245 m	Commune
8	Aménagement d'une aire de stationnement	2 210 m²	Commune
9	Aménagement d'un fossé-neuve pour gestion des eaux pluviales (4 m de large)	554 m	Commune
10	Aménagement d'un fossé-neuve pour gestion des eaux pluviales (4 et 6 m de large)	471 m	Commune
11	Aménagement d'un fossé ou canalisation pour gestion des eaux pluviales (4 m de large)	56 m	Commune
12	Aménagement d'un fossé (5 m de large)	45 m	Commune
13	Aménagement d'un bassin de rétention pour gestion des eaux pluviales et aménagement paysager	7 491 m²	Commune
14	Réalisation d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales	6 411 m²	Commune
15	Création d'un giratoire	687 m²	Commune
16	Cheminement doux (2 m de large)	620 m	Commune
17	Voie de desserte des zones 1AUa et 1AUb (6 m de large)	87 m	Commune
18	Création d'un accès à la zone 2AUx	38 m	Commune
19	Création d'un accès à la zone 2AUx	128 m	Commune
20	Aménagement du carrefour Route des Brasses / Avenue de Savoie	1400 m²	Commune
21	Supprimé		Commune
22	Aménagement de virage et sécurisation à Barcagny	164 m²	Commune
23	Extension du groupe scolaire de Sevrax au lieu dit Lachat	1653 m²	Commune
24	Aménagement public autour de la Chapelle de Sevrax	976 m²	Commune

LISTE DES BATIMENTS REPÉRÉS L.151-11-2° pouvant changer de destination

N°	Désignation	Lieu-dit et nom de Rue	Parcelles concernées
1	Ecurie	Boisings	816
2	Remise	Marcoisay - Route de Méry	200
3		Le Raffort - Route des Maillets	2194
4	Remise	La Combe - Route de la Chavanne	1220
5	Grenier	La Prélaz - Route de la Prélaz	1042-1043
6	Grenier	Les Pierres - Route des Pierres	1038
7	Grenier	Près de Bard - Impasse des Soldanelles	352
8	Ferronnerie du Déluge	Guereaz - Route des Brasses	1967
9	Remise	Sous la Daga-Sud - Route des Chables	1950-2006
10	Ancienne Ecurie	Chez les Bajolaz Sud	1015
11	Remise	Pré Mercier	1502

LISTE DES BATIMENTS PATRIMONIAUX REPÉRÉS au titre de l'article L.151-19

N°	Lieu-dit	Parcelles concernées
1	Chez Brochet	1965
2	Chez Brochet	1945-1946
3	Les Chables	159
4	Chez-Lieu	1538-1539
5	Chez-Lieu	4547-1541
6	Viuz en Sallaz Nord	1362
7	Viuz en Sallaz Nord	1359
8	Viuz en Sallaz Nord	1356-1357
9	Viuz en Sallaz Nord	1354
10	Pont Béguin	1352
11	Pont Béguin	1341
12	Sevrax	1614
13	Chez Pallud	1205-1210-1211
14	Chez Pallud	1385
15	Chez Pallud	1196
16	Les Chables	154